TARENTAISE VANOISE
SAVOIE
Assemblée du Pays

SCOT
Schéma de COhérence Territoriale
TARENTAISE VANOISE

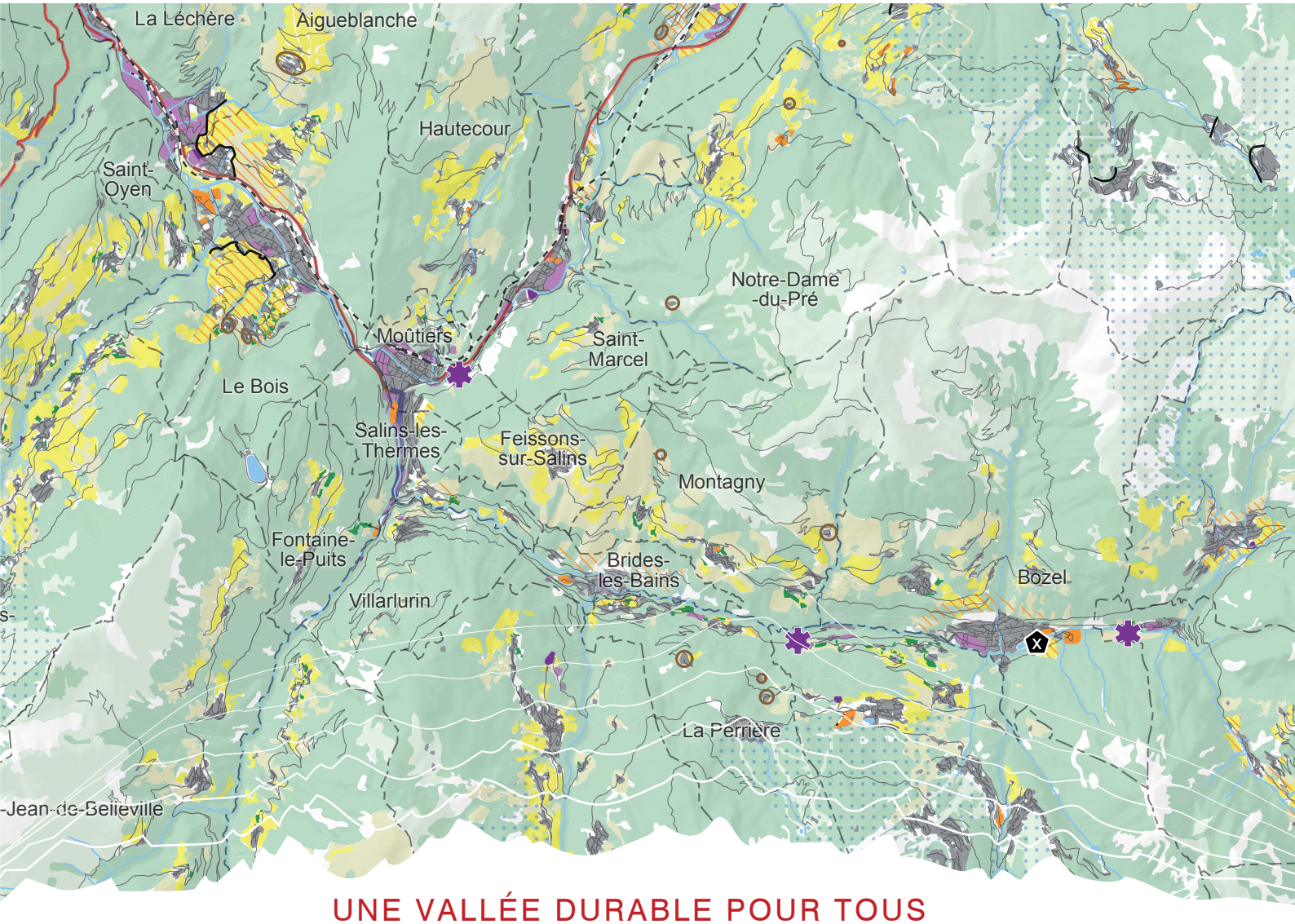

UNE VALLÉE DURABLE POUR TOUS

Observatoire du SCoT Tarentaise Vanoise

Année 2018

Pourquoi un observatoire du SCOT Tarentaise Vanoise ?

"Depuis mars 2018, le Schéma de Cohérence Territorial est mis en œuvre en Tarentaise Vanoise. Ce document d'urbanisme réglementaire planifie l'organisation spatiale de la vallée de Tarentaise sur les 15 prochaines années. Afin de s'assurer de la bonne exécution du projet établi par les collectivités, et rester attentive aux évolutions qui se manifestent sur le territoire, l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise met en place un observatoire. A destination des collectivités, des habitants et des partenaires, cette publication annuelle rend compte des observations constatées sur notre territoire. Cette première parution présente la méthode de l'observatoire et un condensé des principaux constats suite à cette première année d'exercice du SCoT"

Gilles FLANDIN,
Président du SCOT Tarentaise Vanoise

Le SCOT Tarentaise Vanoise, approuvé le 14 décembre 2017, a pris effet en mars 2018. Ses orientations et objectifs concourent à organiser le territoire dans les domaines :

- de l'environnement,
- de la consommation de l'espace,
- des déplacements,
- de l'habitat,
- des implantations commerciales,
- et du développement touristique.

L'évaluation de la mise en œuvre du SCoT est une obligation légale dès la sixième année (L143-28 du Code de l'Urbanisme). La mise en place d'un suivi dès son démarrage permet d'apprécier en continu les effets des mesures engagées pour l'aménagement du territoire et s'assurer des résultats obtenus.

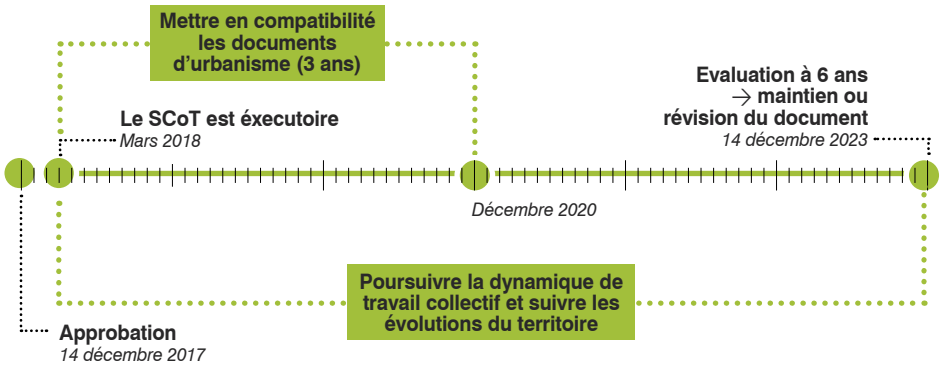

Les retombées du SCOT sur le territoire sont observées de deux façons

1– Le respect du projet et des prescriptions d'urbanisme prévues par le SCOT dans les Plans Locaux d'Urbanisme.

Participation de l'APTV aux réunions d'élaboration et de révision des PLU en tant que Personne Publique Associée et avis écrit du SCoT.

2– Les retombées de la politique d'aménagement sur le territoire.

Application d'une méthode de suivi pour chaque axe thématique du SCoT.

Nature et Paysage	Comparaison de photos avant le SCoT et 6 ans après son application, évolution des zonages PLU
Attractivité Touristique	Suivi des surfaces construites pour l'immobilier de loisirs et de la réalisation des projets structurants (Unité Touristique Nouvelle)
Résident permanent	Observation du cadastre, traitement de données socio-démographies, et de l'habitat,
Commerces et economie	Suivi du cadastre et des créations nouvelles d'établissements économiques
Mobilité	Réalisation des UTN ascenseur vallée, part des séjours commercialisés hors samedis en hiver, étude déplacement APTV,
Energie	Evolution de la consommation énergétique, part des énergies renouvelables (Données OREGES)

Toutes ces thématiques ne seront pas observées annuellement en raison d'un temps minimum nécessaire à la mise en œuvre et de l'accès aux données permettant l'évaluation. Fin 2018, la plupart des données utilisées ne correspondent encore pas au calendrier d'application du SCoT (2018 - 2033) mais relatent des années antérieures.

L'APTV est accompagnée dans cette observation par l'expertise de l'Agence Alpine des Territoires et la coopération de partenaires tels que les communes, les communautés de communes, la DDT et l'EPFL.

Traduction réglementaire du SCOT dans les documents d'urbanisme

Préserver la biodiversité par la mise en place d'une trame verte et bleue

Les communes disposent d'un délai maximum de 3 ans pour établir la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec le Schéma de Cohérence Territoriale. Les zonages des documents d'urbanisme en vigueur en mars 2018 ont été comparés avec la cartographie des espaces à protéger du SCOT (Atlas du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT). Les documents d'urbanisme des communes ont également été analysés pour s'assurer de la correspondance avec les objectifs et orientations du SCOT. Cet état initial permettra d'établir une comparaison ultérieure à l'issue des 3 ans.

Superposition des zonages PLU avec l'atlas du SCOT

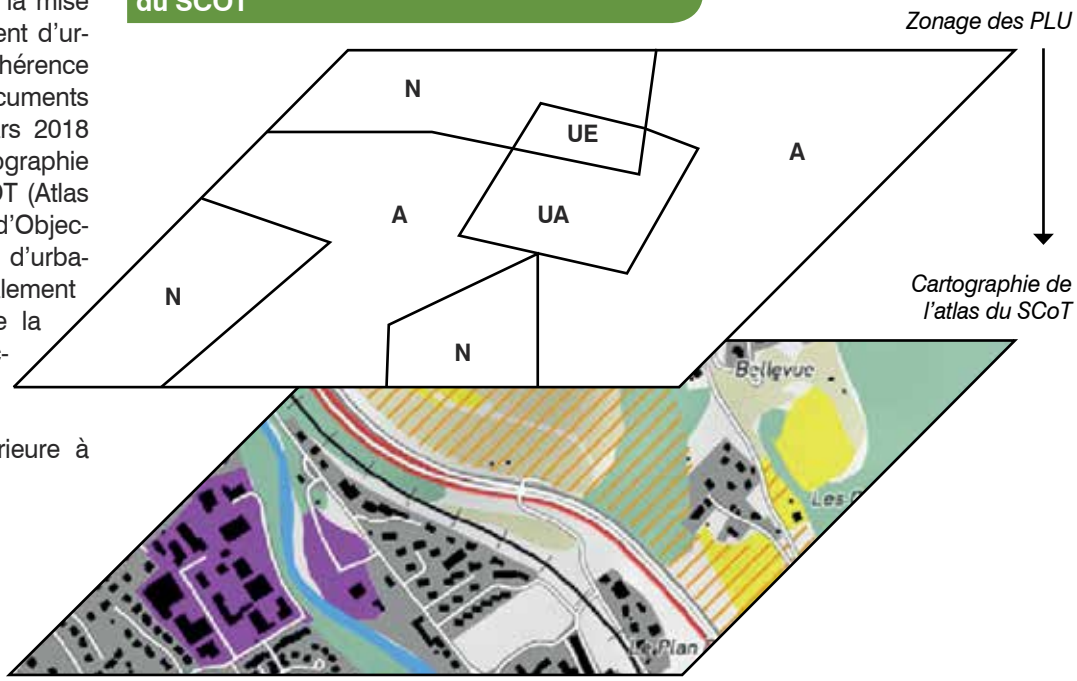

Liste de zonages du SCoT comparés aux documents d'urbanisme

- *Espaces agricoles stratégiques*
- *Espaces agricoles importants*
- *Alpage*
- *Espace paysagers*
- *Micro-paysages*
- *Site naturels emblématiques*
- *Hameau patrimonial*
- *Réservoirs de biodiversité*
- *Corridors écologiques et espaces de perméabilité / Plans d'eau et zones humides*

Situations des documents d'urbanisme de Tarentaise en 2018 après analyse de l'APTV

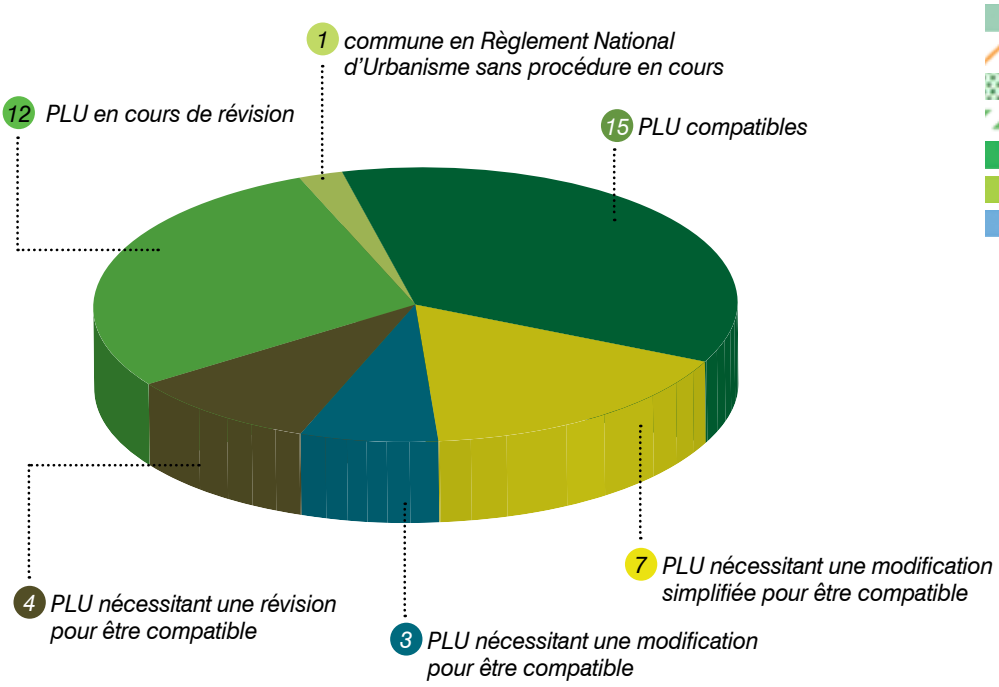

Un diagnostic du SCOT à confronter aux évolutions démographiques récentes

La Tarentaise augmentait sa population de 1 % par an entre 1999 et 2007 puis de 0,3 % entre 2007 et 2012. Sur la base de cette évolution et dans l'objectif de poursuivre cette dynamique positive, le Schéma de Cohérence Territorial avait prévu une croissance de 0,45 % par an pour atteindre **une population de 56 000 habitants en 2030.**

Pour une urbanisation équilibrée du territoire, **les prévisions d'accueil d'habitants ont conditionné les superficies des espaces non protégés sur lesquels sont autorisées des constructions neuves.**

Les derniers chiffres disponibles de l'INSEE en 2015 **témoignent d'une perte d'habitant de l'ordre de - 0,2 % par an.** Cette décroissance s'explique principalement par des départs vers l'extérieur plus importants que les installations de nouveaux ménages en Tarentaise (- 0,67 %). Le nombre de naissance reste quant à lui plus élevé que le nombre de décès (+ 0,49 %). Cette tendance interroge **l'attractivité du territoire et sa capacité à retenir les résidents actuels.** Par hypothèse, les difficultés d'accès aux logements pourraient expliquer l'origine de cette migration résidentielle. Cette situation n'est pas propre à la Tarentaise puisque d'autres vallées de montagne en Savoie et Haute Savoie sont sujettes à de récentes déprises démographiques.

Evolution de la population dans les communes de l'APTV de 2010 à 2015

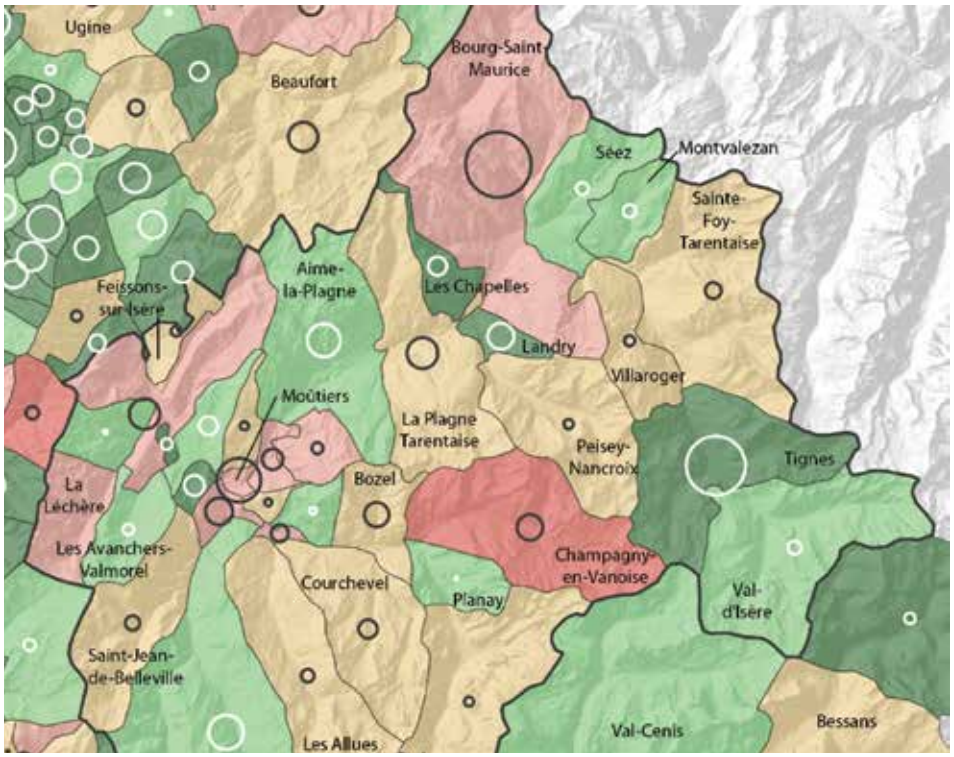

Evolution annuelle moyenne en pourcentage

- *de - 5,8 % à - 2,2 %*
- *de - 2,2 % à - 0,9 %*
- *de - 0,9 % à 0 %*
- *de 0 % à 1,3 %*
- *de 1,3 % à 3,4 %*

Evolution annuelle en valeur absolue (par habitant)

200
150
100
50

Croissance
Diminution

Auteur : Agate, 2018 / Source : IGN INSEE RGP 2015

Les communes de Tarentaise ont été hiérarchisées selon leur situation, leur niveau d'équipement public, d'accessibilité et les enjeux environnementaux, afin de planifier une cohérence de développement. Il s'agit de l'armature territoriale du SCoT qui prévoit dégressivement une urbanisation préférentielle sur les communes pôles de rang 1 (Moûtiers - Salins Fontaine, Bourg-Saint-Maurice - Seez), pôle de rang 2 (Aime, Bozel, Aigueblanche), les communes supports de grandes et petites stations puis les communes rurales. **L'évolution démographique récente est également en décalage avec les objectifs de répartition de l'accueil d'habitants supplémentaires sur le territoire.** En effet, les communes rurales maintiennent globalement leur population tant dis que les pôles de rang 1 perdent des habitants. **Cette inversion de tendance démographique reste donc à surveiller sur les prochaines années afin d'adapter les mesures et interventions en matière d'urbanisme et favoriser l'accueil de nouveaux ménages.**

	Population 2010	Population 2015	Evolution annuelle moyenne
CC Cœur de Tarentaise	9 553	9 297	- 0,54 %
CC de Haute-Tarentaise	16 187	16 153	- 0,04 %
CC des Vallées d'Aigueblanche	7 056	7 051	- 0,01 %
CC Les Versants d'Aime	9 522	9 602	0,17 %
CC Val Vanoise	9 549	9 307	- 0,51 %
SCoT APTV	51 867	51 410	- 0,18 %

Une augmentation de la part des lits marchands et une fréquentation touristique à la hausse

Développement et fréquentation touristiques

Le SCoT concourt à réduire le rythme de production de lits touristiques, à encourager la création d'hébergements marchands, et à favoriser la remise en tourisme de lits existants avec une gestion professionnelle. Il s'agit en effet de maintenir une capacité d'hébergement performante qui soit garante de fréquentation et d'activité touristique sur le territoire.

D'après les données de Savoie Mont Blanc Tourisme, la capacité totale d'hébergement de la Tarentaise approche 412 000 lits touristiques en 2017. Elle a augmenté de 1 % entre 2015 et 2016 avec près de 4 000 lits supplémentaires et de 0,2 % entre 2016 et 2017 avec 1 000 lits supplémentaires.

La part de lits marchands a augmenté en passant de 34 % en 2015 à 36,5 % en 2017. Cette évolution est en accord avec les objectifs du SCoT Tarentaise Vanoise.

La fréquentation touristique globale de Tarentaise Vanoise est à la hausse. Le comparatif des évolutions été/hiver depuis 2003 montre toutefois la tendance à la baisse de la fréquentation estivale (hormis les derniers étés) compensée par la hausse globale de la fréquentation hivernale.

Evolution des lits marchands des communes de l'APTV entre 2016 et 2017

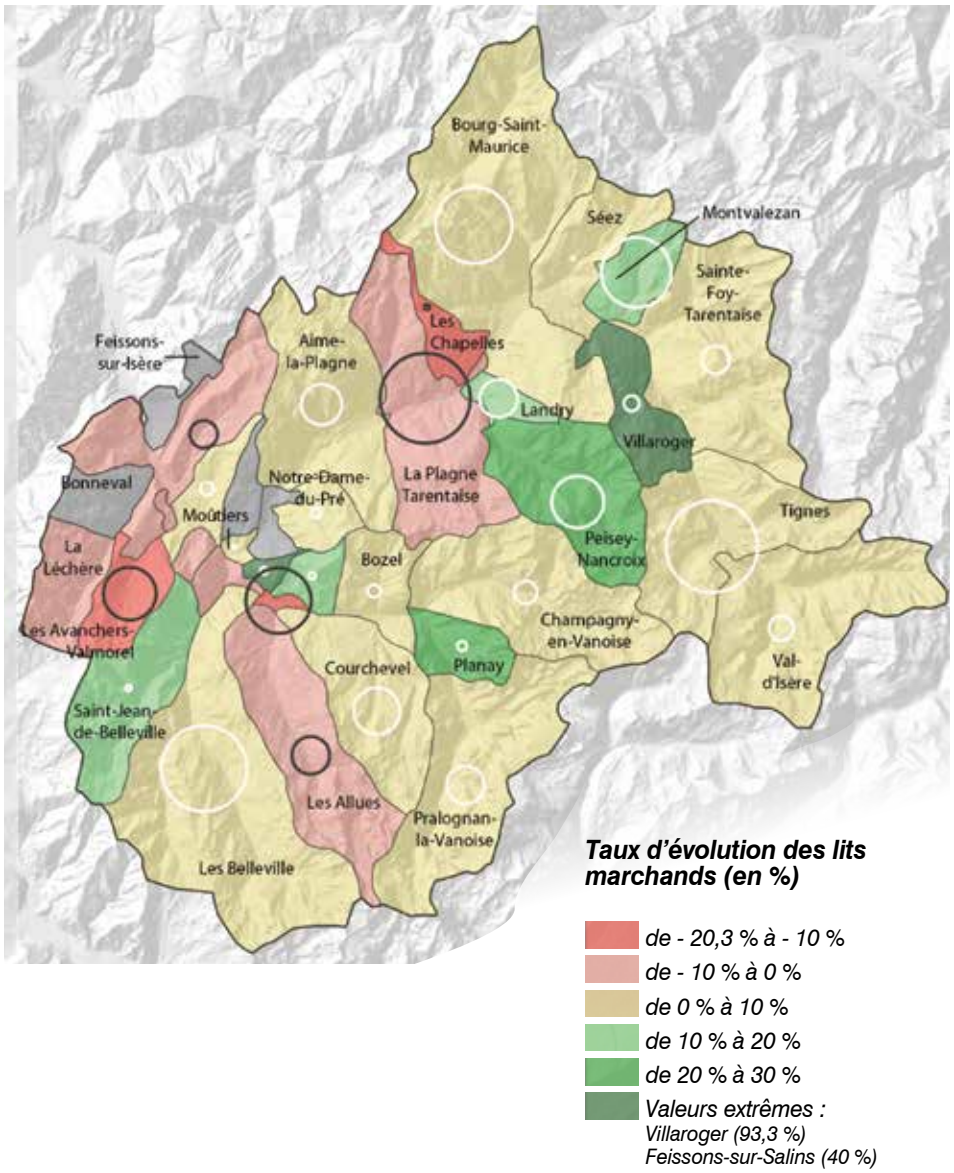

Auteur : Agate, 2018
Source : Savoie Mont Blanc Tourisme, 2017

Comparatif des évolutions été / hiver depuis 2003 en Tarentaise Vanoise

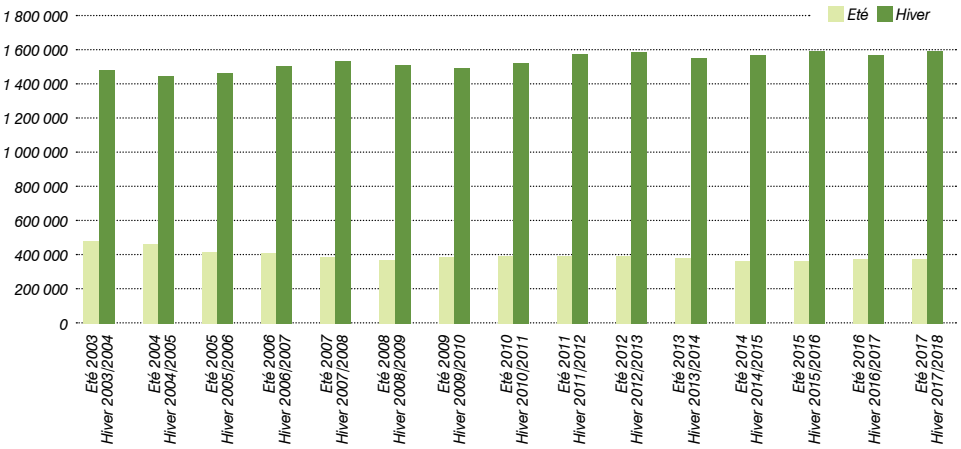

Les thèmes traités par l'observatoire du SCOT en 2019

Suivi du développement des hébergements marchands

Afin de suivre le développement de l'hébergement marchand en rapport avec les objectifs quantitatifs du SCoT, l'APTV va procéder au suivi des surfaces créées à l'aide d'un fichier sur les permis de construire accordés remis par la Préfecture et complété par les communes concernées. A partir de cette collecte d'information déclarative, il sera appliqué le principe de la surface touristique pondérée qui vise à bonifier les droits à construire des communes développant des lits marchands et le restreindre dans le cas de la réalisation d'hébergements non marchands.

Evolutions du marché du logement permanent

L'analyse démographique mettant en exergue une perte d'attractivité du territoire quant à l'accueil d'habitants permanents, il est proposé d'approfondir un des freins potentiels à l'attractivité : l'accessibilité au logement permanent. Il est alors utile de s'intéresser aux valeurs foncières, et transactions immobilières pratiquées sur le territoire vis-à-vis des revenus et budgets d'acquisition des ménages pour mesurer l'accessibilité à l'habitat permanent.

Suivi de l'implantation des commerces

Le SCoT prévoit l'installation des commerces de proximité en centre ville pour conforter l'animation des bourgs centre et le proscrit en périphérie des centralités. Afin de veiller aux implantations à venir, une utilisation des données sur les commerces (données SIRENE) permettra de géo-localiser les nouveaux établissements crées sur le territoire.

Inventaire photographique des paysages de l'atlas du DOO

Afin d'établir une analyse des évolutions paysagères, des prises de vue des espaces identifiés dans l'atlas du DOO sont réalisées par les agents de l'APTV à l'occasion de leurs déplacements sur le territoire afin de constituer une base photographique de l'état initial et permettre une comparaison ultérieure.

Suivi de la consommation foncière et de la densité

Le SCoT définit un certain nombre de règles concernant la consommation foncière et va s'appuyer sur l'observatoire foncier partenarial de la D.D.T. L'observation des évolutions des surfaces bâties du cadastre permettra de s'assurer du respect des objectifs de densité dans les secteurs d'extension urbaine.

Suivi des zones d'activité

A l'aide de l'observatoire de la DDT, un point d'étape sur l'occupation des zones d'activité et des potentiels fonciers restants pour la filière artisanale permettra d'anticiper la préparation des nouvelles zones prévues au SCoT. Il s'agit de ne pas obérer l'accueil d'entreprises dans les années à venir.

Suivi de l'emploi

Une analyse du marché de l'emploi permettra de rester vigilant aux enjeux pour chaque secteur d'activité.

Mise en page : Philippe Vuillermet / Crédits Visuels: APTV (pour les photos)/ AGATE (pour les cartes)/ Georges Million (pour l'illustration) / Imprimé sur papier 100 % recyclé à partir d'encres végétales - Février 2019